



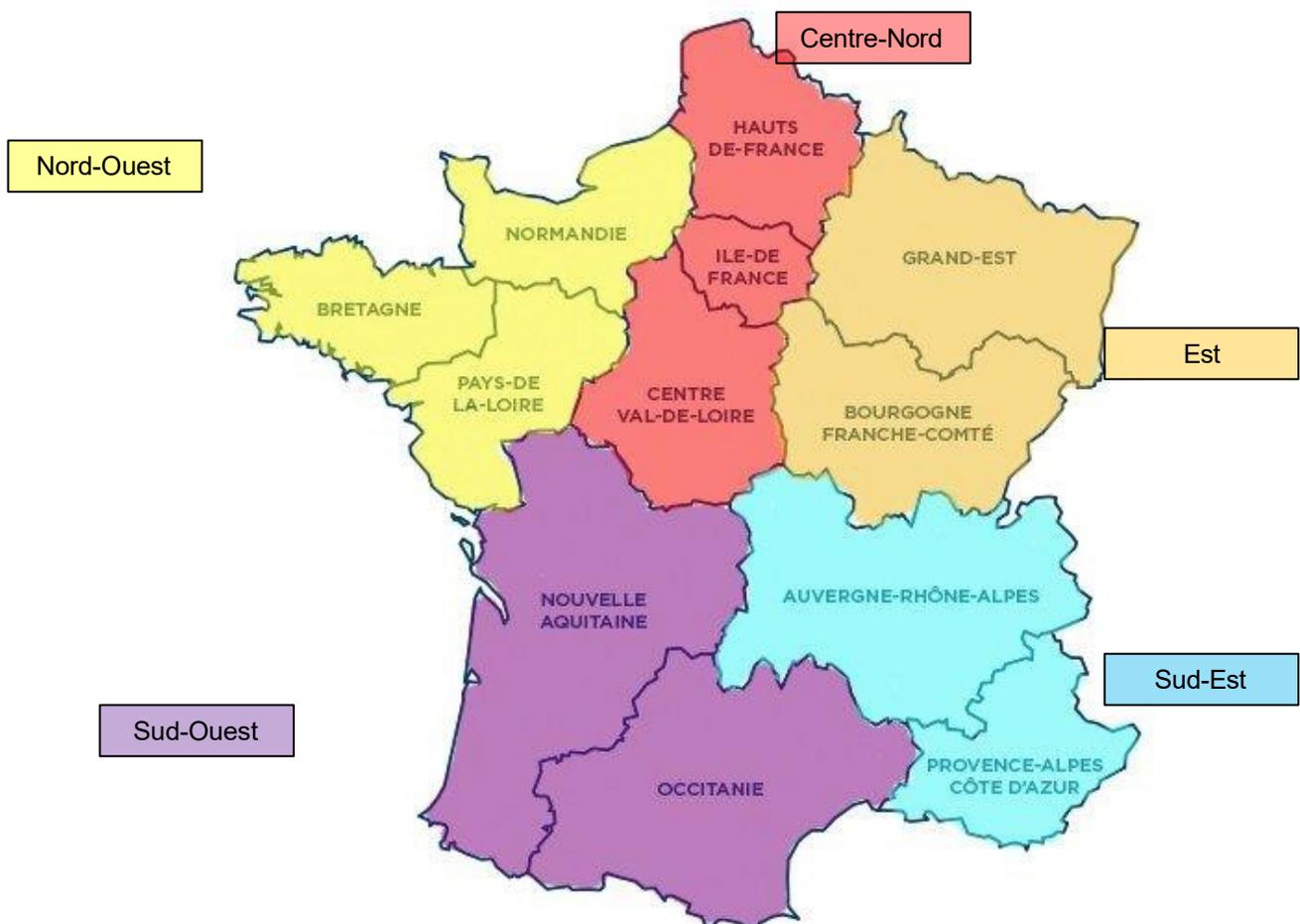
Communication n° 358

Annule et remplace la Communication n°329

ORGANISATION DES ZONES INTERREGIONALES DE DANSE SUR GLACE

ZONES INTERREGIONALES

Conformément à la règle 2.1.4.1, la CSNDG a procédé au découpage géographique de la France en 5 zones interrégionales de Danse sur Glace.



RESPONSABLES DE DANSE SUR GLACE DES ZONES INTERREGIONALES

Conformément à la règle 2.1.4.2, la CSNDG a procédé à la nomination des Responsables de Danse sur Glace des 5 zones interrégionales.

- Centre-Nord : Natasha SHRAMCHENKO rzir-cn@csndg.org
- Nord-Ouest : Lydie FERREY rzir-no@csndg.org
- Est : Amandine HEINRICH rzir-e@csndg.org
- Sud-Est : Carole RIVAUD-VARESCON rzir-se@csndg.org
- Sud-Ouest : Chantal SALA rzir-so@csndg.org

RESPONSABLES REGIONAUX DES COMPTABLES

Conformément à la règle 2.1.3.5, les responsables régionaux des comptables sont nommés par chacune des Commissions Régionales.

REPRESENTANTS DES COMMISSIONS REGIONALES DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

Suite à la suppression des Zones Interrégionales dans le Règlement Général des Officiels d'Arbitrage, les Responsables des Officiels d'Arbitrage des Zones Interrégionales sont supprimés.

Conformément au paragraphe 1.2.3 du Règlement Général des Officiels d'Arbitrage, les Représentants des Commissions Régionales des Officiels d'Arbitrage des 13 Ligues ont été désignés.

L'organigramme est disponible sur le site <https://agora.ffsg.org>.

Paris, le 5 mars 2024